

SOCIETE DES  
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES DES COMMUNES NEUCHATELOISES

\*\*\*\*\*

P r o c è s - v e r b a l

de la 67ème assemblée générale du vendredi 14 mai 1993

tenue à Marin-Epagnier

\*\*\*\*\*

Présidence : Monsieur Raymond FROSSARD, Président

Le Président ouvre la séance, à 18.30 heures dans la magnifique salle communale de l'Espace Perrier. Il se plaît à saluer tout d'abord la présence des personnalités suivantes :

- M. Pierre-François VUILLEMIN, Premier Secrétaire du Département de l'Intérieur;
- M. André RUEDI, Chef du Service des communes;
- M. Armand SCHALLER, Adjoint au Service des communes;
- M. Enrico SCARTAZZINI, Président du Conseil communal de la commune de Marin-Epagnier;
- M. François BUTZBERGER, Conseiller communal à Marin-Epagnier;
- MM. Jean-Louis DUPORT et Jean-François CATTIN, Membres de la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel;
- M. Jean-Marc NICOD, Membre du comité de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux.

Se sont excusés :

Monsieur le Conseiller d'Etat Michel Von Wyss, Chef du Département de l'Intérieur;

Monsieur Jean-Marie REBER, Chancelier d'Etat;

Monsieur Claude DUTOIT, membre du comité de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux.

Le Président salue les membres de la presse qui assistent à ces délibérations, puis remercie les Autorités communales de céans pour leur accueil.

L'ordre du jour, accepté à l'unanimité sans modification, a la teneur suivante :

ORDRE DU JOUR

1. Appel;
2. Procès-verbal de la 66ème assemblée générale du 15 mai 1992, à Chézard-St-Martin;
3. Rapports :
  - a) du Président,
  - b) du Caissier,
  - c) des Vérificateurs;
4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs;
5. Mutations;
6. Elections statutaires :
  - a) de la représentante du district de Neuchâtel,  
  
proposition : Mme Monique Calame, à Thielle-Wavre;
  - b) du représentant des districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds,  
  
proposition : M. Jean-Pierre Franchon, au Locle.
7. Nomination de membres honoraires;
8. Fixation de la cotisation 1993,  
  
Proposition : Fr. 50.-- membre actif,  
(repas compris)  
Fr. --.-- membre honoraire, non actif,  
Fr. 10.-- membre libre,  
Fr. 20.-- membre soutien;
9. a) Communication du lieu de l'assemblée générale de 1994;
10. Divers.

1. APPEL

L'appel effectué au moyen d'une liste de présence fait ressortir 66 membres présents.

## 2. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la 66ème assemblée générale ordinaire du 15 mai 1992, à Chézard-St-Martin a été adressé à tous les membres, il n'en est donc pas fait lecture.

Aucune remarque ou objection n'étant formulées à son sujet, il est adopté à l'unanimité.

## 3. RAPPORTS

### a) du Président

" L'activité déployée durant l'année écoulée peut être considérée comme très satisfaisante, malgré mon absence durant de nombreux mois, pour raisons médicales. Le mérite en revient bien sûr au Comité et au Vice-président en particulier pour la prise en charge de tout le problème des examens pour nos apprentis. Notre activité a été plus particulièrement consacrée à régler les projets dont nous vous avons fait part, lors de notre dernier rapport.

Durant l'exercice écoulé, votre Comité s'est réuni à trois reprises, le 27 octobre 1992, les 20 janvier et 21 avril 1993. Quatre séances de travail ont de plus été organisées pour la préparation des examens écrits en faveur des apprentis des administrations communales. Ces séances de la commission ad hoc des examens ont eu lieu le 2 décembre 1992 et les 28 janvier, 11 mars et 1er avril 1993. Elles ont permis de préparer et de mettre au point le 2ème questionnaire pour les examens 1993.

Relevons que les premiers examens avec la nouvelle formule se sont bien déroulés en juin 1992 et que nos apprentis ont été très satisfaits d'être interrogés dans un langage répondant mieux à leur bagage professionnel. Seuls, quelques candidats des services de la Ville de Neuchâtel ont été quelque peu perturbés par manque de connaissance de l'administration en général. Nos experts ont tenu compte de ces circonstances lors des examens oraux.

La Commission se réunira tout prochainement pour préparer une troisième série de questions, ainsi que pour rédiger le guide méthodique exigé par le Service cantonal de la formation professionnelle. Ces questionnaires sont également utilisés à La Chaux-de-Fonds, pour le haut du canton.

Ainsi que vous pourrez vous en rendre compte, un énorme travail vient d'être effectué. Il reste cependant encore beaucoup à faire. Je tiens ici à remercier publiquement tous les membres de cette commission pour leur dévouement et leur disponibilité pour cette noble cause en les nommant tous personnellement. Il s'agit de MM. Claude Gerster de Rochefort, qui a repris la présidence suite à mon absence, Pierre Gindraux de Corcelles-Cormondrèche, Roger Daina de Cortaillod, Rémy Voirol de Neuchâtel, Florence Duvoisin de Bôle et Mathias Wirz de Colombier.

C'est aussi l'occasion pour moi de remercier toutes celles et ceux qui ont accepté de fonctionner comme experts aux examens écrits et oraux. Je souhaite que les jeunes s'intéressent à cette fonction, afin que la relève soit assurée.

Comme promis l'année dernière, nous avons enfin mené à chef la question des émoluments et taxes de chancellerie. En date du 15 mars dernier, nous vous adressons un projet d'arrêté à soumettre à vos conseils communaux respectifs.

La Société a d'autre part été appelée à siéger dans deux nouvelles commissions cantonales. C'est ainsi que MM. Michel Hinkel du Landeron et Claude-Alain Michel de Dombresson ont été désignés pour participer à la mise sur pied du nouveau concept "Entreprise et établissement" et du projet d'informatisation des personnes morales. Quant à votre Président, il a été appelé à siéger à la nouvelle commission de l'assistance qui a immédiatement été scindée en plusieurs sous-commissions. L'une d'elles, dont je fais partie, s'occupe plus spécialement de la création de centres régionaux d'assistance. Il est toutefois évident qu'en raison de la situation économique dans laquelle nous vivons, les communes auront quelque peine à accepter de nouvelles dépenses car la création éventuelle de centres régionaux d'assistance, comme on les trouve dans d'autres cantons, entraînera de nouveaux frais. Les communes devraient d'ailleurs être consultées, à ce sujet, d'ici l'automne. Toujours en ce qui concerne l'assistance, nous étions intervenus auprès du Chef de service, M. Monnin, pour une éventuelle modification, voire amélioration des décomptes d'assistance. Malheureusement, il n'en a rien été et nous avons simplement obtenu que les décomptes se fassent semestriellement au lieu de tous les trois mois. C'est déjà mieux que rien...

Notre Société a enfin été représentée, le 30 avril dernier, par moi-même, à l'Assemblée générale de la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel qui s'est déroulée à Cernier.

Tels sont les points dont je tenais à vous faire part, en retraçant l'activité du Comité durant l'exercice écoulé. Toutefois, en cette période de récession économique, la fonction publique est tout à la fois enviée et critiquée. Sachons dès lors répondre positivement à tous les problèmes qui peuvent nous être posés en démontrant une ferme volonté de bien faire en aidant celles et ceux qui rencontrent de sérieuses difficultés, par manque de travail. C'est dans ces situations-là que le serviteur de la fonction publique prend toute son importance et qu'il est de première importance qu'il s'en montre digne.

Encore une fois, je ne voudrais pas conclure mon message, sans remercier auparavant chaleureusement au nom de vous tous M. André Ruedi, chef du Service des communes et son adjoint, M. Armand Schaller, pour leur amabilité et leurs précieux conseils, ainsi que mon Comité pour sa disponibilité.

b) du Caissier

Le caissier, Jean-Claude Marti, nous donne lecture du résumé des comptes de l'année 1992-1993, qui bouclent par un bénéfice de Fr. 1.099.10, ce qui porte la fortune de la Société à Fr. 21.927.10.

c) des Vérificateurs

Nos collègues Jean-Pierre Bettone, de St-Blaise, et Jean-Pierre Thiébaud, de Cressier, ont procédé, en date de ce jour, au contrôle des comptes qui viennent de nous être exposés. Ceux-ci ont été reconnus exacts et bien tenus. Ils recommandent donc à l'assemblée de les accepter tels que présentés et d'en donner décharge au caissier avec remerciements.

**4. DECHARGE AU COMITE, AU CAISSIER ET AUX VERIFICATEURS**

Le Président met en discussion les différents rapports qui viennent d'être lus.

Monsieur Denis Lüthi, de La Sagne, tient à remercier publiquement le Comité pour la bonne suite donnée à sa revendication déposée voici 3 ans, concernant l'uniformisation des émoluments de chancellerie.

La parole n'étant plus demandée, les différents rapports sont acceptés à l'unanimité et décharge en est donnée à leurs auteurs.

**5. MUTATIONS**

A ce jour, et sous réserve d'acceptation par l'Assemblée des nouveaux membres, l'effectif de la Société se présente comme suit:

<b>Total des membres :</b>	<b>127</b>
Membres actifs	98
Membres honoraires actifs	16
Membres honoraires non actifs	12
Membres libres	1

soit 114 membres actifs et 13 membres non actifs.

**Admissions**

DUBOIS Fabienne	Les Planchettes
GONZALEZ France	Saint-Aubin
OPPLIGER Nicole	Les Geneveys s/Coffrane
WEIL Michel	Couvet
MORALES Ema	Boudry
TRIFONI Patricia	Boudry
INGROSSO Diana	Peseux
PORRET Claudine	Fresens

### Démissions

BARFUSS Christiane	Saint-Martin
NIKLAUS Anne-Lise	Bevaix
BOREL Sandro	Les Planchettes
HAUERT Henri	Cornaux
ROSSELET Georges	Les Brenets

### 6. ELECTIONS STATUTAIRES

Selon l'art. 12 des statuts, les membres du Comité sont élus pour une période de 3 ans. Ils sont rééligibles.

En cette fin d'exercice, deux membres arrivent au terme d'une période de 3 ans.

Il s'agit de Mme Monique Calame, de Thielle-Wavre, représentante du district de Neuchâtel, après trois ans d'activité au Comité, et de M. Jean-Jacques Landry, des Brenets, représentant des districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds, après 6 ans de fonction au Comité.

Mme Monique Calame accepte un nouveau mandat de 3 ans, alors que M. Jean-Jacques Landry a, lui, décidé de ne pas briguer un nouveau et dernier mandat de 3 ans. Pour le remplacer, le Comité a fait appel à M. Jean-Pierre Franchon, Chancelier de la Ville du Locle.

La candidature de Monsieur Franchon est acceptée par acclamation.

### 7. NOMINATION DE MEMBRES HONORAIRES

Le Président a l'honneur et le grand plaisir d'appeler à la tribune:

Messieurs Francis Fivaz, des Ponts-de-Martel  
Robert Suter, de Brot-Plamboz  
Mathias Wirz, de Colombier

qui, conformément à l'article 5 des statuts, sont élevés au rang de membres honoraires de la Société, chacun ayant accompli 25 ans de sociétariat.

### 8. FIXATION DE LA COTISATION 1993

Les propositions du Comité qui sont de reconduire, pour cette année encore, le montant des cotisations telles que nous les connaissons, sont acceptées à l'unanimité par l'assemblée.

Ainsi donc, pour 1993, les cotisations suivantes sont confirmées :

- Fr. 50.-- membre actif, (repas compris)
- Fr. -.-- membre honoraire non actif
- Fr. 10.-- membre libre
- Fr. 20.-- membre soutien.

## 9. ASSEMBLEE GENERALE 1994

- a) Communication du lieu et de la date de l'assemblée générale 1994 :  
Cortailod, le 6 mai;
- b) Désignation des vérificateurs de comptes et du suppléant :  
la vérification des comptes sera assurée par les collègues de Colombier et Boudry, suppléant Bevaix.

## 10. DIVERS

La première personne à prendre la parole à ce point précis de l'ordre du jour, se trouve être notre Vice-président qui, compte tenu de la présence de la quasi totalité des collègues, souhaite pouvoir profiter de la circonstance pour donner une information sur un cours de formation continue ouvert aux membres de notre profession.

Une documentation plus précise sera adressée à chaque commune, courant juin.

Le Président souhaite savoir quelles sont les communes qui ont déjà tenu compte de l'arrêté d'adaptation des émoluments communaux. Au vu des communes représentées ce soir, il semble qu'environ 26 communes d'entre elles aient déjà pris cet arrêté.

La parole n'étant plus demandée par l'assemblée, le Président donne donc la parole, ainsi que le veut la tradition, au représentant du Département de l'Intérieur, qui se trouve être, en l'absence de Monsieur von Wyss, Conseiller d'Etat, Monsieur André Ruedi, Chef du Service des communes. Il est invité à prendre place à la tribune.

Après avoir apporté les salutations de son département, qui s'empresse-t-il de le rappeler, se nomme dorénavant Département des Finances et des Affaires sociales, Monsieur André Ruedi fait un rapide tour d'horizon des différentes affaires qui ont occupé son service durant l'année écoulée.

Côté budget 1993, il est rappelé que la majorité des communes du canton se trouvent présentement confrontées à des situations financières précaires. Malgré cela, aucun budget n'a été refusé. Une commune a cependant bénéficié d'un soutien du Fonds destiné à venir en aide aux communes en difficulté.

Quant aux comptes 1992, 1/3 des communes les ont à ce jour rendus.

Poursuivant, Monsieur André Ruedi informe l'assemblée, qu'à la suite d'un postulat, la loi sur les communes est en cours de révision, et que des directives nouvelles seront adressées aux communes concernant les organes de contrôle des comptes fiduciaires.

Il tient de plus à rappeler une fois encore la manière dont les rapports et arrêtés pris par les Conseils généraux doivent lui être adressés.

D'autre part, il souligne que la formule " la dépense sera amortie conformément à la loi ... " n'a plus cours et que dorénavant le taux d'amortissement doit paraître impérativement dans l'arrêté.

Il remercie enfin chaleureusement tous les membres pour leur collaboration avec son Service, et relève particulièrement la nature des relations qui sont toujours empreintes d'une grande cordialité.

Pour clore la partie officielle de cette 67ème assemblée générale des administrateurs et fonctionnaires des Communes neuchâtelaises, la parole est encore donnée au représentant de l'autorité communale de céans, en l'occurrence, Monsieur Enrico Scartazzini, Président de commune, qui nous présente, au travers d'un exposé fort détaillé, sa commune de Marin-Epagnier.

Le Président remercie ces deux orateurs pour leurs aimables paroles qui clôturent de fort belle manière ces assises 1993 et invite chacun et chacune à se rendre dans le hall d'entrée où sera servi le traditionnel verre de l'amitié.

La séance est levée, il est 19.30 heures.

**Au nom de la Société des administrateurs  
et fonctionnaires des Communes neuchâtelaises**

**Le Président :  
Raymond Frossard**

**Le Rapporteur :  
J.-Jacques Landry**